

25 AU 27 AOÛT 2023

COURSE INTERNATIONALE PAR ETAPES

TOUR DU LEMAN JUNIORS

**Trophée Franco-Suisse
de Cyclisme sur route**



**1ère Etape:
CLM individuel à CROZET**

**2ème Etape:
AIGLE CMC- MORGINS - BELLEVAUX
- HIRMENTAZ**

**3ème Etape:
JUSSY - LA FORCLAZ Belvédère de
Tréchauffé**



**CONSEIL DU LEMAN
AIN HAUTE-SAVOIE
VAUD VALAIS GENEVE**





CONSEIL DU LEMAN
Leader Classement Général



CONSEIL DU LEMAN
Meilleur junior issu d'un club du bassin lémanique



CONSEIL DU LEMAN
Maillot du plus combatif (chaque étape)



HOTEL LES MOINEAUX
Leader du Classement de la montagne



ONE EXCELSIOR
Leader Classement par points



DOM CYCLE
Leader Classement Général des Jeunes (juniors 1)

COURSE INTERNATIONALE PAR ÉTAPES
DU 25 AU 27 AOÛT 2023



Le mot du Conseil du Léman

Le Conseil du Léman est heureux de soutenir cette nouvelle édition du Tour du Léman Juniors, qui fédère chaque année une centaine de coureurs, venus des départements de l'Ain, de la Haute-Savoie, et des cantons de Vaud, du Valais et de Genève, mais également d'autres pays comme le Canada.

Réunis autour d'un même défi sportif, les coureurs sillonneront, durant 3 jours, les routes des 5 entités du Conseil du Léman, défendant à la fois les couleurs de leur territoire, mais également des valeurs partagées, de dépassement de soi, de respect, de probité, qui font la force de cette compétition.

Le Conseil du Léman tient à saluer le travail collégial des organisateurs de cette épreuve sportive de haut niveau, et à remercier les bénévoles des fédérations suisses et françaises de cyclisme, qui conçoivent chaque année un parcours et des épreuves (course en ligne, course de côte, contre la montre) appelant chacun à se dépasser dans sa spécialité.

Au travers des manifestations sportives qu'il soutient, le Conseil du Léman entend renforcer la connaissance mutuelle des habitants du bassin lémanique, favoriser leur rencontre et leur rapprochement. C'est dans cet esprit qu'un maillot aux couleurs du Conseil du Léman, le principal sponsor de l'épreuve, a été créé cette année pour récompenser le meilleur coureur issu d'un club de la région lémanique.

Le Tour du Léman juniors en est une illustration concrète et vous êtes invités à venir nombreux les 25, 26 et 27 août 2023, pour soutenir nos jeunes coureurs âgés de 17-18 ans, dans un esprit d'amitié, de partage, et d'ouverture.

Le Conseil du Léman est un organisme de coopération franco-suisse fondé en 1987 et composé du Département de l'Ain, du Département de la Haute-Savoie, du Canton de Vaud, du Canton du Valais et du Canton de Genève. Le Conseil du Léman cherche à promouvoir les relations transfrontalières sur le bassin lémanique et à initier des projets communs de coopération franco-suisse. Il est organisé en quatre commissions :

- Economie, Tourisme et Population frontalière
- Mobilité lémanique
- Environnement lémanique
- Jeunesse lémanique et culture

Palmarès du Tour du Léman

	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}
2022	LEONARD Michael (CAN)	FAURE PROST Alexy (FRA)	SIVOK Tomas (SK)
2021	SVRCEK Martin (SVK)	LEONARD Michael (CAN)	DONZE Robin (SUI)
2020	ANNULÉ Pandémie Covid 19		
2019	FARAVELON Boris (FRA)	ELAIN Kilian (FRA)	LABROSSE Jordan (FRA)
2018	BAUDIN Alex (FRA)	LECLAINCHE Gwen (FRA)	CAPERON Remi (FRA)
2017	THIEBAUD Valère (SUI)	CAPRON Rémi (FRA)	SANTAROMITA Alessandro (SUI)
2016	FROIDEVAUX Robin (SUI)	JARNET Maxime (FRA)	STEIGER Til (SUI)
2015	PRIMOZIC Jaka (SLO)	SIVAKOV Pavel (RUS)	BISSEGER Stefan (SUI)
2014	LAFAY Victor (FRA)	MÜLLER Patrick (SUI)	SCHAEPPI Martin (SUI)
2013	PARET-PEINTRE Aurélien (FRA)	ROCHAS Rémy (FRA)	RASCLE Teddy (FRA)
2012	HAMBROOK Sean (NZL)	GOULOT Kevin (FRA)	BOUVET Thomas (FRA)

URGENCES

SUISSE No tél. 144

FRANCE No tél.112

HÔPITAUX

1^{ère} Etape

Hôpitaux Universitaires Genève Rue Gabrielle-Perret-Gentil 4, **Genève**, +41 (0)22 372 33 11

2^{ème} Etape

Hôpital Riviera-Chablais, Route du Vieux Séquoia 20, **Rennaz**, 058 773 21 12

Hôpitaux du Léman, Site Georges Pianta, 3, Av. de la Dame, **Thonon-Les-Bains**, 04 50 83 20 20

3^{ème} Etape

Hôpitaux du Léman, Site Georges Pianta, 3, Av. de la Dame, **Thonon-Les-Bains**, 04 50 83 20 20



Organisation

COURSE INTERNATIONALE PAR ÉTAPES DU 25 AU 27 AOÛT 2023

Bérengère RANGIER	Coordinatrice des manifestations translémaniques pour le Conseil du Léman
Jean-Yves VOISIN	Président du Comité FFC de la Haute Savoie
Loïc HUGENTOBLER	Président de l'Union Vélocipédique Genevoise
Steve MORABITO	Président de la Fédération Cycliste Valaisanne
Vincent PRUDENTINO	Président de l'UC Gessienne
Christophe JACQUEMET	Responsable motos
Christopher DUPERRUT	Représentant de l'Association Cycliste Cantonale Vaudoise
Marie-Anne ROUX	Trésorière et protocole
Marcel COMBREMONT	Webmaster et Photographe

Directeur de course : M. Jean-Yves VOISIN +33 7 87 80 77 14 jeanyves.voisin@orange.fr
Président du Jury : M. Christian BETRISEY +41 79 250 63 16 christian.betrisey@helvetia.ch
Arbitres / Commissaires : Mme Magali BARBE FRA, M Thierry DEYCART FRA,
M. Serge BIOLLEY SUI, M. Frédéric LUY SUI

Organisateurs d'étapes		
1	Union Cycliste Gessienne	Vincent Prudentino, Président
2	Cyclophile Aigle	Jonathan Fazan, Président
2	Fédération Cycliste Valaisanne	Steve Morabito, Président
2	Comité départemental de la Haute-Savoie	Jean-Yves Voisin, Président
3	Union Vélocipédique Genevoise	Loic Hugentobler, Président
3	Comité départemental de la Haute-Savoie	Jean-Yves Voisin, Président

Speaker : M. Emmanuel Chaussard

Chronométrage : ChronoRomandie

Dépannage neutre et liaisons radios: Société VITTA

Comité d'honneur

Monsieur Gérard PAOLI	Président du CDL de 2022 à 2023
Monsieur Guy Larmanjat	Pour son attachement et sa présence au TLJ Président du CDL de 2011 à 2013

Programme Vendredi 25 Août 2023

Etape 1

Contre la montre individuel à Crozet, 6,44 Km
Altitude min. 501 m / Altitude max 662 m

10h00 - 11h45	Accueil et distribution des dossards Salle des Fêtes, 528 Rue de la Mairie, Crozet
12h00	Réunion des directeurs sportifs
13h00	Premier départ, puis toutes les minutes
16h00	Cérémonie protocolaire sous le chapiteau, côté terrain de football
17h00	Déplacement en direction des Centres d'hébergement
	<u>L'organisation</u> est hébergée
	à l'hôtel Les Skieurs - 1373 Route d'Hirmentaz - 74470 Bellevaux 04 50 73 70 46
	<u>Les Equipes</u> , dans les Centres de vacances suivants :
	a) Les Moineaux - Le Borgel - Voie Communale No 7, 74470 Bellevaux, Tél. 04 50 73 71 11
	b) Les Rhodos - La Chèvrerie - 33 Chemin de la Planche, 74470 Bellevaux, Tél. 04 50 73 71 02 Portable 06 85 45 75 97
	c) Chalet Le Florimont, 1398 Route d'Hirmentaz, Bellevaux.
19h30	Repas dans les Centres d'hébergement

Départ	Arrivée
Latitude : 46.279921/ Longitude 6.015443	Latitude : 46.283213 / Longitude 6.006817



Programme Samedi 26 Août 2023

Etape 2

AIGLE (Canton de Vaud) - MORGINS (Canton du Valais) - BELLEVAUX
- HIRMENTAZ (Dép. de Haute-Savoie)

Etape en ligne de 93.0 Km

Altitude min. 529 m /Altitude max. 1378 m

Dénivelé positif 3175 m / négatif 2672 m

08h30 - 09h30	Petit déjeuner avec pâtes et jambon dans les Centres d'hébergement
09h45	Départ pour Aigle
11h20	Arrivée sur le site de départ, Centre Mondial du Cyclisme, Allée Ferdi Kubler 12, Aigle
11h45	Présentation des Equipes
12h00 - 12h20	Contrôle des signatures des coureurs
12h30	Aigle, Départ sous conduite de la 2 ^{ème} étape, Départ réel à Troistorrents.
15h48	Arrivée de la course Hirmentaz (Bellevaux)
16h15	Cérémonie protocolaire, Site d'arrivée 'Hirmentaz (Bellevaux)
16h30	Déplacement vers les Centres d'hébergement
19h00	Repas dans les Centres d'hébergement

Départ

Centre Mondial du Cyclisme
Aigle

Latitude : 46.318421

Longitude : 6.934572

Arrivée

Hirmentaz, Bellevaux, France

Latitude : 46.245547

Longitude : 6.506372



COMMUNE
D'AIGLE

Sprints: Km 26.0 - 58.1 -

GPM: Km 11.4 - 63.0 - 71.6 - 90.8

Ravitaillement: Aux GPM 2 et 3



COLLOMBEY
MURAZ

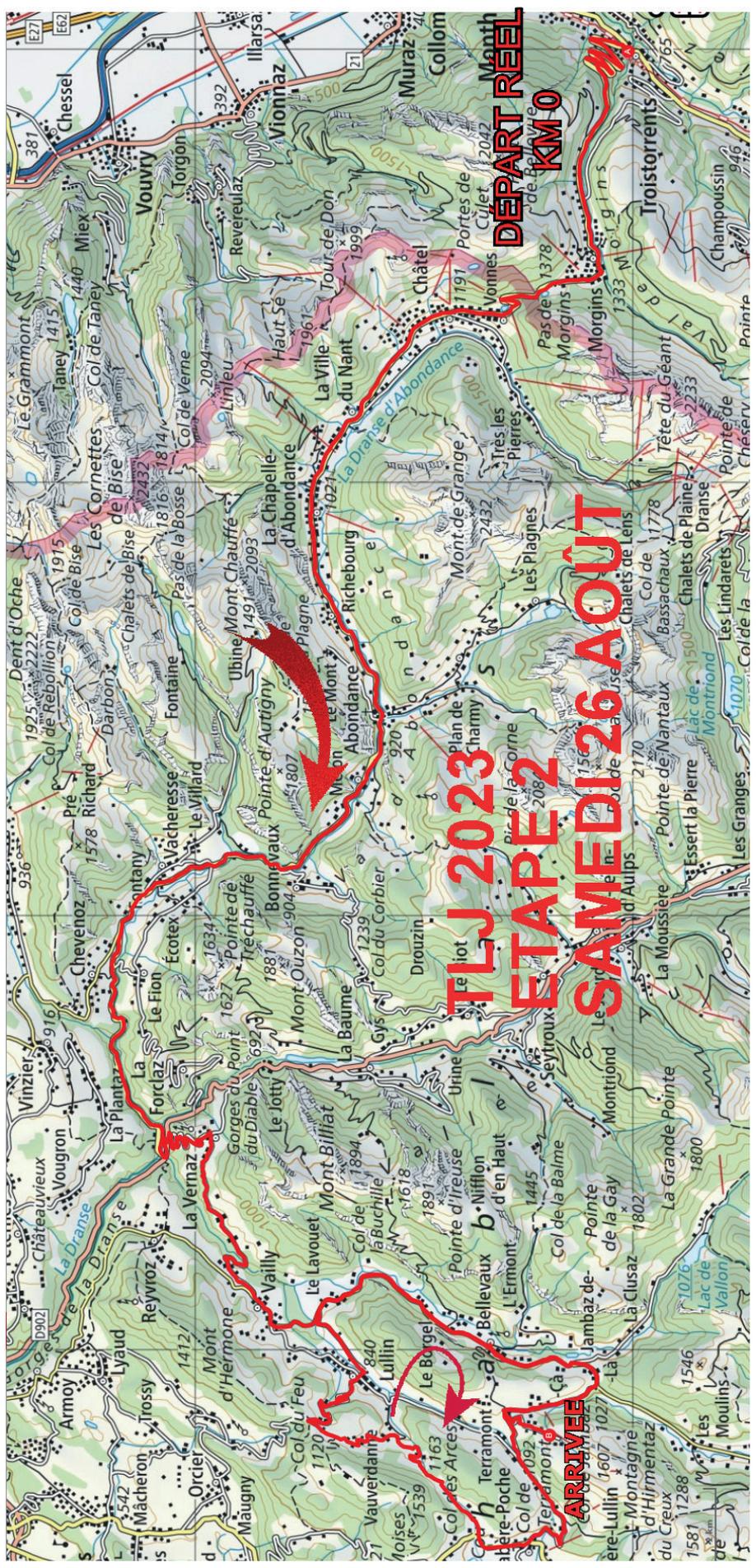


VIONNAZ
COMMUNE



COMMUNE DE
TROISTORRENTS

PROFIL DE L'ETAPE



TOUR DU LEMAN JUNIORS
Etape 2 - Samedi 26.08.2023

Horaire	KM	Lieu		Route empruntée	Altitude
12:30	0.0	AIGLE CMC, Départ sous conduite			383
12:37	0.0	Vionnaz			392
12:52	0.0	Monthey			408
13:04	0.0	Troistorrents, Départ réel			742
13:16	5.0				1063
13:26	9.1	Morgins			1294
13:36	10.5				1350
13:31	11.4	Pas de Morgins	GPM	CD 22	1378
13:35	14.7	Chatel		CD 22	1192
13:43	20.5	La Chapelle d'Abondance		CD 22	1011
13:50	26.0	Abondance	SPRINT	CD 22	920
13:57	30.7	La Solitude		CD 22	833
14:01	34.2	Vacheresse		CD 22	786
14:03	35.3	Taverole		CD 22	779
14:12	42.0	Pont de Bioge		CD 902	533
14:13	42.6	Carrefour CD 902 / CD 222A		CD 222A	545
14:18	45.7	La Vernaz		CD 22 à droite	793
14:26	51.1	Vailly		CD 26 à gauche	788
14:27	51.6	Sous la Côte		CD 26	791
14:30	53.7	Le Lavouet		CD 26	777
14:36	58.1	Bellevaux	SPRINT	CD 26	901
14:37	58.6	Les Contamines		CD 26	929
14:39	59.8	Croix de la Mission		CD 26	991
14:42	60.9	Col de Jambaz		CD 32 à droite	1027
14:47	63.0	Les Mouilles	GPM	CD 32	1108
14:51	64.8	Col du Terramont		CD 22 à gauche	1084
14:53	66.1	Les Lavouets		CD 22 à droite	1076
14:56	68.5	Habère-Poche		CD 12	964
14:59	69.7	Le Vernay		A droite VC 16 Route des Arces	1007
15:03	71.6	Col des Arces	GPM	VC 2	1151
15:11	74.3	Route de la Plagne / Chez Dagain		Route de la Plagne	1081
15:14	76.0	Col du Feu		CD 36, à droite	1120
15:18	78.9	Lullin		CD 36	850
15:20	80.4	Chez Jacquin		CD 36	820
15:21	81.7	Le Lavouet		CD 26 à droite	775
15:26	84.2	Chez Maurice		CD 26	837
15:28	86.2	Bellevaux		CD26	914
15:29	86.6	Les Contamines		CD 26	932
15:33	87.9	Croix de la Mission		CD 26	991
15:36	89.0	Col de Jambaz		CD 32 à droite	1027
15:42	90.8	Les Mouilles	GPM	CD 32	1108
15:47	92.5	Carrefour CD32 / CD 342		CD 342	1119
15:48	93.0	Hirmentaz ARRIVEE		CD 342	1248

Programme Dimanche 27 Août 2023

Etape 3

JUSSY (Canton de Genève) - LA FORCLAZ Belvédère de Tréchauffé (Dép. de Haute-Savoie)

Etape en ligne de 69.9 Km

Altitude min. 515 m / Altitude max. 1293 m

Dénivelé positif 2432 m / négatif 1708 m)

07h30 - 08h30	Petit déjeuner
08h45	Départ pour Jussy GE
10h00	Arrivée sur le Site de départ, Jussy. 11, Route des Beillans
10h50 - 11h20	Contrôle des signatures des coureurs
11h30	Départ de la course, Jussy. 11, Route des Beillans
13h40	Arrivée à La Forclaz, Belvédère de Tréchauffé
15h00	Cérémonie protocolaire Salle des Fêtes, La Forclaz

Départ Jussy, 11 Route des Beillans Latitude :46.235990 / Longitude :6.261524	Arrivée La Forclaz- Belvédère de Tréchauffé Latitude : 46.320204 / Longitude : 6.624964
--	--

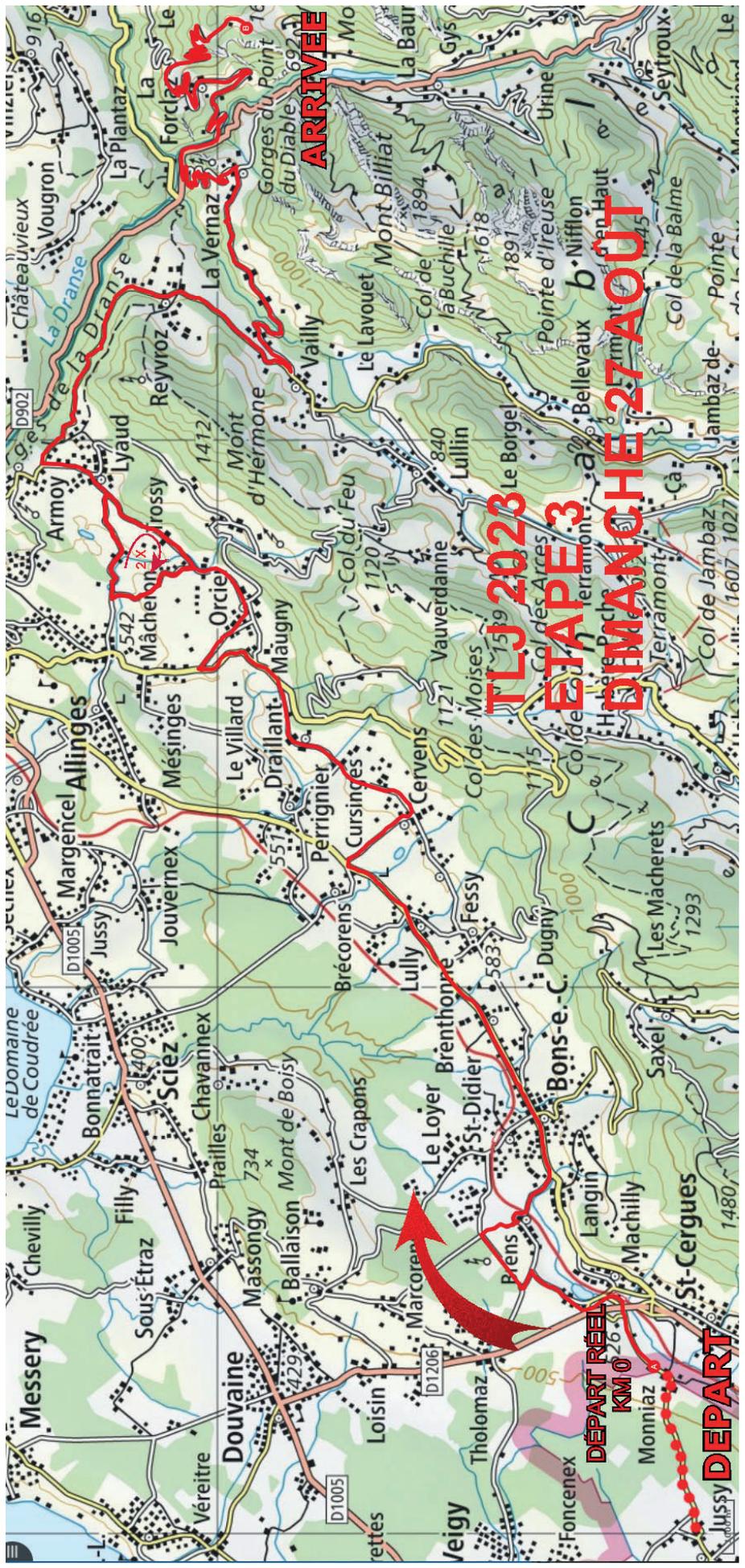
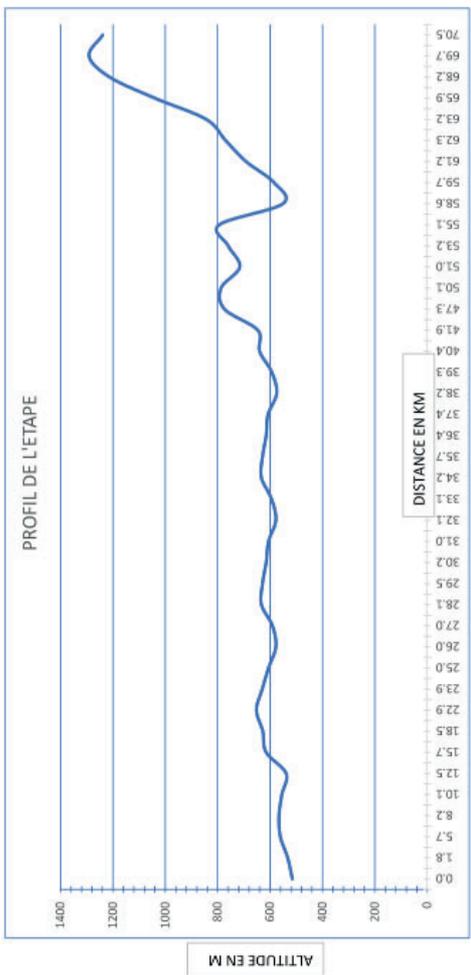
Sprints: Km 15.6 - 46.9 **GPM:** Km 67.3 Col du Grand Taillet **Ravitaillement:** Km 41.6



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

TOUR DU LEMAN JUNIORS

Etape 3 - Dimanche 27.08.2023



TOUR DU LEMAN JUNIORS
Etape 3 - Dimanche 27.08.2023

Horaire	Km	Lieu		Route empruntée	Altitude
11:30	0.0	Jussy, Centre sportif, 13, Rte de Bail lens			462
11:39	0.0	Monniaz, Frontière CH/F, Départ réel		CD 1	515
11:42	1.9	Machilly Gare		CD 101, Route du Léman, Couty	532
11:43	2.6	Couty		CD 101, Route de Couty, La Galère	551
11:44	3.5	Carrefour D101 - D35		CD 35, Avenue Saint-François de Sales, à gauche	572
11:45	3.8	Carrefour D35 - D1		CD 1, Avenue de Fully, à droite	569
11:47	5.1	Route du Château		VC11, à droite	552
11:48	5.8	Brens		CD35, Route de Berry	564
11:49	7.0	Carrefour D35 - D903		CD 903, Avenue du Jura	571
11:51	8.2	Bons-en-Chablais		CD 903	566
11:53	10.1	Brenthonne		CD 903	555
11:57	12.5	Lully		CD 903	539
12:00	14.1	Brécovens		CD 125	558
12:01	15.6	Cervens	SPRINT	CD 35	620
12:05	18.5	Draillant		CD 35, Route du Prieuré	628
12:08	19.6	Carrefour D35 - D12		CD 12, Route d'Allinges	641
12:11	21.4	Carrefour D35 - D36		CD 36, Route de Thonon	601
12:13	22.9	Orcier, à gauche		CD 35, Route du Lyaud	652
12:15	23.9	Charmoisy		CD 335, direction Sorcy	630
12:16	25.0	Sorcy		CD 335	606
12:18	26.0	Les Blaves		CD 233	578
12:19	27.0	Les Moulins d'Amphion		CD 233	591
12:21	28.1	Le Lyaud, stade football		Début 1ère boucle, CD 35	633
12:23	29.5	Trossy		CD 35	629
12:24	30.2	Charmoisy		CD 335	615
12:25	31.0	Sorcy		CD 335	606
12:27	32.1	Les Blaves		CD 233	578
12:29	33.1	Les Moulins d'Amphion		CD 233	594
12:30	34.2	Le Lyaud		Début 2e boucle, CD 35	633
12:33	35.7	Trossy		CD 35	629
12:34	36.4	Charmoisy		CD 335	615
12:35	37.4	Sorcy		CD 335	608
12:36	38.2	Les Blaves		CD 233	575
12:38	39.3	Les Moulins d'Amphion		CD 233	593
12:40	40.9	Le Lyaud		Fin 2e boucle, à gauche	651
12:41	41.6	RAVITAILLEMENT			655
12:42	41.9	Bifurc. CD 35 / CD 26		D35 / D26	658
12:53	46.9	Reyvroz	SPRINT	D26, Route de Thonon	777
12:59	49.5	Vailly		CD 22, Route de la Vernaz	790
13:00	50.5	Chez Marphoz		CD 22, Route de la Vernaz	721
13:05	52.7	Outre Brevon		CD 22, Route de la Vernaz	762
13:09	54.6	La Vernaz		CD 222A	793
13:14	58.0	Bifurc. CD 222 A / CD 902		CD 902	552
13:16	59.1	Bifurc. CD 902 / CD 122		CD 122	580
13:19	60.6	La Chavanette		CD 122	692
13:21	61.8	Le Cruet		CD 122	770
13:23	62.6	La Forclaz		CD 122, Route du Grand Taillet	844
13:30	65.2	Bifurc.		CD 122, Route du Grand Taillet	1039
13:35	67.3	Col du Grand Taillet	GPM	Route du Belvédère	1212
13:39	69.1	Sommet		Belvédère	1291
13:40	69.9	Belvédère de Tréchauffé, ARRIVEE		Route des Chalets	1239

TOUR DU LEMAN JUNIORS
Trophée franco-suisse de cyclisme
COURSE 'U19' PAR ÉTAPES DU 25 AU 27 AOUT 2023
REGLEMENT PARTICULIER

L'épreuve TOUR DU LEMAN JUNIORS - TROPHEE FRANCO-SUISSE DE CYCLISME est organisée conjointement par le Cyclophile Aigle, l'UC Gessienne, les Associations Cantonales de Genève, Vaud et Valais pour la Suisse et les Comités FFC de l'Ain et de la Haute Savoie pour la France, sous le règlement de l'Union Cycliste Internationale.

Le Tour du Léman Juniors se dispute du 25 au 27Août 2023

1. TYPE D'ÉPREUVE

Course par étapes, épreuve réservée aux athlètes de la catégorie hommes JUNIORS (2005 - 2006). Elle est inscrite aux calendriers de la FFC et de Swiss-Cycling.

2. PARTICIPATION

L'épreuve est ouverte aux équipes nationales étrangères (hors FRA et SUI), cantonales, régionales, de comités départementaux et aux clubs (entre 4 et 6 coureurs par équipe). Le comité du Tour du Léman Juniors se réserve le droit de valider ou non les équipes nationales. Inscriptions limitées à 150 coureurs.

3. PERMANENCES DE DEPART ET D'ARRIVEE FINALE

La permanence de départ se tient à la Salle des Fêtes, 528 Rue de la Mairie à Crozet (France), le vendredi 25 août de 10h00 à 11h45

La permanence d'arrivée et la cérémonie protocolaire finale se dérouleront à la Salle des Fêtes, La Forclaz, France, le dimanche 27 août 2023 à 15h00.

4. MATERIEL ET RADIO

Le retrait des dossards et des transpondeurs se fait à la permanence, Salle des Fêtes, 528 Rue de la Mairie à Crozet (France), le vendredi 25 août de 10h00 à 12h00. Des récepteurs Radio-Tour seront remis aux DS des équipes et voitures officielles par la Société Assistance VITA Dépannage neutre / Radio. (Caution demandée de 50 €). Fréquence Radio Tour 157.550 MHz. Les dossards sont à garder pour les 3 courses. Les transpondeurs sont fixés du côté gauche du vélo, utilisé en course à environ 120 cm du point le plus éloigné de la roue avant. Ils seront à rendre le dimanche 27 août après l'arrivée à La Forclaz.

L'épreuve se court avec un vélo de route. Pour le contre la montre de l'Etape 1, les vélos de CLM sont autorisés.

5. DELAIS D'ELIMINATION

Etape 1 : le délai d'arrivée est de 25% du temps du vainqueur.

Etape 2 : le délai d'arrivée est de 15% du temps du vainqueur.

Etape 3 : le délai d'arrivée est de 15% du temps du vainqueur.

Conformément à l'article 2.6.032 du règlement UCI, le Collège des commissaires se réserve le droit d'allonger ces délais.

6. LES ETAPES

Etape 1 : Contre la montre individuel, Crozet (Dpt de l'Ain). Les coureurs doivent se présenter au plus tard 10 minutes avant leur départ pour la signature de la feuille de départ et contrôle du vélo (prolongateur). Le parcours est libre à la reconnaissance jusqu'au premier départ.

Etape 2 : Aigle (Canton de Vaud) – Morgins (Canton du Valais) - Hirmentaz (Dpt de Hte-Savoie).

Etape 3 : Jussy (Canton de Genève) – La Forclaz Tréchauffé (Dpt de Hte-Savoie).

7. LES MAILLOTS DISTINCTIFS DE LEADERS

- LE MAILLOT JAUNE

Le premier du classement général individuel porte le maillot jaune de leader du Tour du Léman Juniors. Ce maillot sera remis, après chaque étape et le coureur a l'obligation d'être présent, sous les couleurs de son club, lors de la cérémonie protocolaire pour prétendre à son maillot. Le maillot devra obligatoirement être porté lors de l'étape suivante.

En cas d'égalité de temps au classement général individuel, les coureurs sont départagés conformément à l'art. 2.6.015 du règlement UCI.

- LE MAILLOT VERT

Prix «One Excelsior» pour le meilleur sprinter.

Ce prix récompense le meilleur sprinter de l'épreuve. Le classement sera effectué à l'addition des points obtenus lors de chaque étape.

Ce maillot sera remis, après chaque étape et le coureur a l'obligation d'être présent lors de la cérémonie protocolaire pour prétendre à son maillot.

Le maillot devra obligatoirement être porté lors de l'étape suivante.

Lors de la cérémonie protocolaire finale, une prime sera versée aux 3 premiers coureurs de ce classement. A cette occasion, le leader se présentera avec son maillot distinctif.

Les sprints suivants comptent pour le classement aux points :

- Les sprints volants;
- Les sprints d'arrivées d'étapes, à l'exception des arrivées aux sommets.

A chaque sprint, il est attribué 5, 3 et 1 points. Le vainqueur est le coureur qui a comptabilisé le plus grand nombre de points. En cas d'ex aequo au classement général final aux points, les coureurs sont départagés conformément à l'art. 2.6.017 du règlement UCI.

Les sprints volants sont signalés comme suit :

- A 500 mètres de la ligne : PANNEAU SPRINT
- Sur la ligne : PANNEAU SPRINT

Le premier du classement aux points porte le maillot vert de leader.

- LE MAILLOT À POIS

Prix « Centre de vacances les Moineaux » du meilleur grimpeur.

Ce prix récompense le meilleur grimpeur de l'épreuve. Le classement sera effectué à l'addition des points que les coureurs obtiendront lors de chaque étape.

Ce maillot sera remis, après chaque étape et le coureur a l'obligation d'être présent lors de la cérémonie protocolaire pour prétendre à son maillot.

Le maillot devra obligatoirement être porté lors de l'étape suivante.

Lors de la cérémonie protocolaire finale, une prime sera versée aux 3 premiers coureurs de ce classement. A cette occasion, le leader se présentera avec son maillot distinctif.

Classement du prix de la montagne

A chaque passage du prix de la montagne, il est attribué 5, 3 et 1 points. Le vainqueur est le coureur qui a comptabilisé le plus grand nombre de points.

En cas d'ex æquo au classement général final du prix de la montagne, les coureurs sont départagés conformément à l'art. 2.6.017 du règlement UCI.

Le prix de la montagne est signalé comme suit :

- à 500 mètres de la ligne : PANNEAU PRIX DE LA MONTAGNE;
- sur la ligne : PANNEAU PRIX DE LA MONTAGNE

- LE MAILLOT BLANC

Le meilleur junior 1ère année au classement individuel au temps porte le maillot blanc «Dom Cycle» de leader.

Ce maillot sera remis, après chaque étape et le coureur a l'obligation d'être présent lors de la cérémonie protocolaire pour prétendre à son maillot.

Le maillot devra obligatoirement être porté lors de l'étape suivante.

Lors de la cérémonie protocolaire finale, une prime sera versée aux 3 premiers coureurs de ce classement. A cette occasion, le leader se présentera avec son maillot distinctif.

- LE MAILLOT ROUGE

Prime offerte au plus combatif de chaque étape.

Ce prix met en lumière, l'audace, le dépassement de soi, et toutes les valeurs essentielles qui font du cyclisme un sport d'exception.

Le Comité d'organisation délibère à l'arrivée de l'étape, afin de désigner le combatif du jour. Ce maillot sera remis, après chaque étape et le coureur a l'obligation d'être présent lors de la cérémonie protocolaire pour prétendre à son maillot.

Le maillot devra obligatoirement être porté lors de l'étape suivante.

- LE MAILLOT BLEU

Ce prix récompense le meilleur junior faisant partie d'un club du territoire du Conseil du Léman (coureurs issus d'une équipe de Vaud, Valais, Genève, Haute Savoie et l'Ain).

Ce maillot sera remis, après chaque étape et le coureur a l'obligation d'être présent lors de la cérémonie protocolaire pour prétendre à son maillot.

Le maillot devra obligatoirement être porté lors de l'étape suivante.

Lors de la cérémonie protocolaire finale une prime sera versée aux 3 premiers coureurs de ce classement. A cette occasion, le leader se présentera avec son maillot distinctif.

8. CLASSEMENT GENERAL

Le classement général individuel au temps est établi par l'addition des temps enregistrés dans chacune des étapes. Le premier du classement général individuel porte le maillot de leader du Tour du Léman Juniors.

Pour être classé au classement général final, tout concurrent doit avoir accompli la totalité du parcours de l'épreuve dans les délais réglementaires.

En cas d'égalité, l'article 2.6.015 du règlement de l'UCI sera appliqué pour déterminer l'ordre du classement.

Classement général par équipes : un trophée sera remis à la meilleure équipe du Tour du Léman à l'issue de la cérémonie protocolaire finale.

Le classement général par équipes s'établit par l'addition des trois meilleurs temps individuels de chaque équipe, dans toutes les étapes. Dans les classements d'étape, en cas d'ex æquo, les équipes réalisant le même temps sont départagées par l'addition des places obtenues par leurs trois meilleurs coureurs au classement de la dernière étape.

9. PRIX

Le total général des prix distribués à l'occasion de l'épreuve est de 3060 €. Les prix seront remis exclusivement le dimanche 27 août lors de la réception finale à la Salle des Fêtes, La Forclaz, (France).

Les coureurs absents à la cérémonie finale ne recevront pas leur prix.

Etape 1		Etape 2		Etape 3		Général	
1er	60 €	1er	60 €	1er	60 €	1er	160 €
2e	45 €	2e	45 €	2e	45 €	2e	120 €
3e	30 €	3e	30 €	3e	30 €	3e	100 €
4e	25 €	4e	25 €	4e	25 €	4e	50 €
5e au 10e	20 €	5e au 10e	20 €	5e au 10e	20 €	5e au 10e	40 €
11e au 15e	15 €	11e au 15e	15 €	11e au 15e	15 €	11e au 15e	35 €
						16e au 20e	20 €

PRIX SPECIAL MAILLOT ROUGE

Prime offerte au plus combatif de chaque étape.
50 € chaque étape.

PRIX CLASSEMENT GENERAL MAILLOT VERT

Prime allouée par «One Excelsior» désignant le meilleur sprinter (classement aux points)

1er 100 €
2e 75 €
3e 50 €

PRIX CLASSEMENT GENERAL MAILLOT A POIS

Prime allouée par «Les MOINEAUX», désignant le meilleur grimpeur

1er 100 €
2e 75 €
3e 50 €

PRIX CLASSEMENT GENERAL MAILLOT BLANC

Prime allouée par «DOM CYCLE», désignant le meilleur jeune (Juniors 1)

1er 100 €
2e 75 €
3e 50 €

PRIX CLASSEMENT GENERAL MAILLOT BLEU

Prime récompensant le meilleur junior faisant partie d'un club du territoire du Conseil du Léman.

1er 100 €
2e 75 €
3e 50 €

10. CEREMONIES PROTOCOLAIRES

Conformément à l'article 1.2.112 du règlement UCI, les coureurs suivants doivent se présenter quotidiennement au protocole dans un délai de 10 minutes.

- Les 3 premiers de l'étape
- Le leader du classement général individuel (Maillot jaune)
Les leaders des classements annexes suivants, dans l'ordre:
 - - Points (Maillot vert)
 - Prix de la montagne (Maillot à pois)
 - Meilleur junior de 1ère année (Maillot blanc)
 - Combativité (Maillot rouge)
 - Meilleur junior du territoire du Conseil du Léman (Maillot bleu)
- Classement par équipe : récompensé lors de la cérémonie protocolaire finale

Après l'étape finale, la présence de tous les coureurs sera requise lors de la cérémonie officielle de remise des prix à la Salle des Fêtes, La Forclaz, (France), le dimanche 27 août 2023 à 15h00.

11. PENALITES

Le barème de pénalités de l'UCI est le seul applicable.

12. DEVELOPPEMENT

Pas de limitation des développements selon la nouvelle réglementation UCI.

13. DEPANNAGE

L'organisation prévoit un service d'assistance technique avec une voiture neutre à l'avant pour les étapes 2 et 3.

Une voiture suiveuse par équipe est autorisée dans chaque étape.

Tous les chauffeurs doivent respecter les distances de sécurité (Règlement UCI) derrière les coureurs, notamment lorsque ceux-ci ont doublé un coureur retardé. Ils doivent connaître les règlements en vigueur et être licenciés par leur Fédération.

14. INCIDENTS DE COURSE DANS LE FINAL

Les articles 2.6.027 et 2.6.028 du règlement UCI sont appliqués.

La règle des 3 derniers kilomètres n'est pas applicable en 2023 (Arrivées au sommet)

15. CONTROLE ANTIDOPAGE

Selon la réglementation UCI en vigueur, chaque organisateur doit prévoir un local pour les contrôles.

16. CONTROLE DES SIGNATURES

Tous les coureurs signent la feuille de présence au plus tard 10 minutes avant le départ de chaque étape (sauf CLM). Les coureurs qui ne signent pas la feuille de départ seront pénalisés selon le règlement UCI.

17. HEBERGEMENTS ET REPAS

Les coureurs et accompagnateurs (3 maximum par équipe) sont hébergés pour la totalité de l'épreuve, soit 2 nuitées, 2 petits déjeuners, 2 repas. Si des coureurs ou accompagnateurs ne veulent pas être hébergés le montant de l'inscription reste le même.

Le montant de l'inscription, obligatoire pour les coureurs (4 mini - 6 maxi par équipe) et pour au moins 1 accompagnant (3 maxi par équipe) comprend l'engagement à la course + l'hébergement et les repas du vendredi soir au dimanche matin. Literie fournie par l'organisateur. Les serviettes de toilette doivent par contre être apportées par les participants. Le responsable d'équipe doit dormir dans les locaux d'hébergement et reste responsable de leurs coureurs (mineurs).

18. ABANDONS

Selon réglementation UCI en vigueur.

19. SERVICES MEDICAUX

Un service médical est à la disposition des coureurs pendant la course. Les équipes du Service Médical peuvent intervenir à la demande des coureurs à tout instant. Ils suivent la course dans une voiture. Une liste des hôpitaux est ajoutée au livre de route.

20. VOITURES SUIVEUSES - SECURITE

Un véhicule FIN de COURSE est engagé dans chaque étape. Pour la 2ème et 3ème étape, les directeurs sportifs ou responsables d'équipes pourront suivre leurs coureurs.

Chaque chauffeur d'une voiture officielle est tenu d'avoir une licence officielle et de respecter le code de la route, ainsi que les directives de la direction de la course et/ou des membres du jury des commissaires.

La caravane de la course sera accompagnée par des signaleurs mobiles qui se chargeront d'assurer la sécurité durant la course.

21. PARCOURS

Les coureurs doivent toujours suivre le parcours officiel tel que décrit dans le dossier et signalé sur le circuit, ils sont censés connaître le dit parcours. Les infractions seront sanctionnées par le Collège des commissaires.

22. ECOCITOYENNETE

Il est interdit pour les coureurs de jeter des déchets ou des bidons vides sur la voie publique ainsi que pour le personnel des voitures de la caravane de course. Des sanctions seront appliquées selon le règlement UCI.

23. CLAUSE FINALE

Le présent règlement peut être modifié par le collège des commissaires sur proposition et en concertation avec les organisateurs.

Tous les cas techniques qui ne sont pas abordés dans le présent règlement seront traités par le collège des Commissaires en concertation avec les organisateurs. Tous les autres cas seront réglés par le représentant du CO.

24. DISPOSITIONS

Les organisateurs déclinent toute responsabilité pour les accidents survenant aux coureurs ou dont ils pourraient être la cause. Tous les coureurs et suiveurs ont l'obligation de se conformer aux règlements sur la circulation routière, ainsi qu'aux ordres des commissaires.

Ni l'organisateur, ni son assureur ne couvrent les dommages que pourraient subir le matériel et les équipements des participants notamment en cas de chutes ou de vol. Il incombe à chacun de se garantir ou non contre ce type de risques auprès de son assureur.

Les participants reconnaissent la non responsabilité de l'organisateur pour la surveillance des biens ou des objets en cas de vol ou de perte.

Nous vous conseillons d'avoir une assurance avec couverture européenne.

Dépose des vélos :

Un local sera mis à la disposition des équipes pour le stockage des vélos dans les hébergements. Ce local sera fermé à clé la nuit mais l'organisateur et l'hébergeur déclinent toute responsabilité en cas de vol (prévoir câble avec cadenas).

Toute dégradation constatée dans les chambres sera facturée aux personnes concernées.



CONSEIL DU LEMAN
AIN HAUTE-SAVOIE
VAUD VALAIS GENEVE



FONDS DU SPORT
SPORT-FONDS

